



DELIBERATION N° 01/16

Objet : Avis sur la schéma départemental de coopération intercommunale du 16 octobre 2016, notifié à la CC Vexin Centre le 3 décembre 2015

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Théméricourt légalement convoqué le vingt cinq janvier deux mil seize, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

Sont présents :

Messieurs Alix DUCHESNE, Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Adjoint, Mesdames Annie BENINCA, Myriam LINSTER, Cindy VION, Messieurs Jacques RENARD, Christian TOPART, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Monsieur Sébastien ROLLAND.

Le secrétaire de séance est Monsieur Stéphane PETITHOMME

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à la CC Vexin Centre le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable;

Le conseil communautaire émet un avis favorable :

sur la fusion de la CC "Carnelle Pays de France" avec la CC "Pays de France",
sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

La modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité cet avis.

Certifié conforme au registre

Publié le 04 Février 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le Maire

Denis SARGERET

Nombre de conseillers

- en exercice: 10
- présents: 9
- votants: 9
- absent : 1